

tas sua decretum probavit, & promulgari præcepit; in quorum fidem &c. Datum Romæ die 3 Augusti 1790.

H. Card. Gerdil. Præfæctus.

Loco ✠ Sigilli.

Die 24 Augusti 1790 supradictum decretum affixum & publicatum fuit ad S. Mariæ super Minervam, Basilicæ principis apostolorum, Palatii S. Officii, curiæ Innocentianæ valvas, & in aliis locis solitis urbis per me Petrum de Ligne Apost. Curs.

Nicolaus Marini Mag. Curs.

☞ Cette condamnation rend particulièrement remarquable une *Lettre d'un chanoine de la métropole de Cologne à un membre des Etats du Brabant, en date du 4 Octobre 1790*, dont voici un extrait : „ Je fais très-bien qu'on vous
 „ fait des propositions d'accommodement; mais
 „ ou l'on croit que vous ignorez ce qui depuis
 „ dix ans s'est passé en Toscane, & ce qui s'est
 „ passé & se passe encore actuellement à Bonn,
 „ ou l'on vous devoit proposer pour premier
 „ article de conciliation, de cesser d'être chrétien. Car il est impossible que la maison d'Autriche rentre jamais aux Pays-Bas, sans tâcher
 „ d'y introduire les principes établis à Florence
 „ & à Bonn. Il y a même toute apparence que
 „ l'académie de Bonn n'a été érigée que pour
 „ rapprocher de la Belgique l'enseignement de
 „ Florence, & apprivoiser les peuples de cette
 „ région avec l'impiété Autrichienne. Ce qu'il
 „ y a de sûr, c'est qu'à Bonn, on n'enseigne
 „ pas seulement les propositions les plus formellement hérétiques & schismatiques, mais le
 „ pur athéisme, & des blasphêmes tels que Vainini & Collins n'ont point imaginés. Si vous